

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 3/2022/0353/165 du 3 août 2022 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde à la société SA L'ESPACE CARRELAGES ET SANITAIRES la modification du délai de mise en exploitation à Grass, 17, rue Charles Kieffer.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

pour le Collège des bourgmestre et échevins



Sammy Wagner
Bourgmestre



Diane Stockreiser-Pütz
Secrétaire communal



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché
en bonne et due forme à partir du-7..SEP..2022

Steinfort, le-7..SEP..2022

Le bourgmestre



Le secrétaire communal

Fais goner à l'assance de l'Etat N° 210220017165 du 3 août
2021 du Règlement de l'Emploi et de l'économie sociale et solidaire
secteur de la santé SA T'ERACE CARRELIERS ET SANITAIRES la modification

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre
l'autorisation susdite

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité par l'intermédiaire d'un
avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch,
dans le délai de 40 jours, qui commencent à courir à dater du jour de l'affichage de la
décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures
d'ouverture au public

pour le Collège des bourgmestres et échevins

Diane Stockmeier-Pütz
Secrétaire communal



Sammy Wagner
Bourgmestre